



Sessione di u 6 maghju di u 2024
Session du 6 mai 2024

Decisione N° 2024-9
Décision N° 2024-9

Prisentazione di e missione è di l'azzione du l'Uffiziu fundiaru di Corsica
Présentation des missions et des actions de l'Office foncier de Corse

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai, la Chambre des Territoires convoquée le 25 avril 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean-Felix, ALBERTINI Don-Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, , CECCALDI Attilius, GERONIMI Pierre-Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul-Louis, GIANNI Jean-Jacques GIOVANNANGELI Gilles, LECCIA Jean-Pierre, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Christophe, ORSONI Marie-France, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PASQUALAGGI Jean-Marie, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, ROCCHI Ange-Toussaint, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange-Pierre

Etaient absents et excusés : MM.

BRUZI Benoît, DELPOUX Jean-Louis, MATTEI Jean-Marc, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : MM.

BERLINGHI François, BERTOLOZZI Paul-Antoine, CECCOLI François-Xavier, CUCCHI Nicolas, FRANCESCHI Jean-Claude, GIUSEPPI Jean, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, MAROSELLI Dominique, MORTINI Lionel, ROCCA Antoine, TIBERI Francois

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017,

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,

- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse,
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires,
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-09, relatif à la présentation des missions et des actions de l'Office foncier de la Corse (OFC),
- VU** Le document relatif à l'analyse financière prospective 2024-2033 de l'Office foncier de la Corse,

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation des missions, des actions et de l'analyse financière prospective 2024-2033 de l'Office Foncier de la Corse (OFC).

SE FELICITE de l'ambition générale de cet organisme qui est d'œuvrer pour un aménagement raisonné, en constituant des réserves foncières, en particulier dans les secteurs tendus, en faveur de la création de logement, mais aussi pour les opérations économiques et pour les équipements publics.

SOULIGNE l'importance d'optimiser l'intervention de l'OFC du fait de son action vertueuse à destination des territoires.

SOUHAITE solliciter l'OFC dans le cadre de la mission de conseil qui lui est dévolue en vue d'obtenir un accompagnement et une assistance technique.

DONNE ACTE des différents scénarii proposés en matière d'analyse financière prospective, avec notamment une réflexion sur l'augmentation de la Taxe spéciale sur l'équipement (TSE) et la mise en place d'un remboursement progressif par les collectivités bénéficiaires, afin d'augmenter la capacité d'acquisition de l'OFC, sans emprunts.

Le Président de la Chambre des Territoires,



Gilles Simeoni